

Extrait de Délibération de Conseil municipal de GENNEVILLE

Séance du 19 Février 2025

Date de Convocation : 27 janvier 2025

Date d'affichage : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 19 février à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire Moïse ANDRIEU.

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, Maurice LECONTE, ANDRIEU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, GIMER Antoine, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VILLEY François, Chrystelle LAMORINIERE, Catherine JEAN

Était Absent :

- Olivier FAMETTE

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre ANDRIEU

Membres en exercice : 12

Membres Présents : 11

Votants : 11

Tarifs cavurnes et Columbarium – Mise en place d'un règlement

Le Maire informe le Conseil municipal que le Columbarium 1 ne dispose de plus d'aucun emplacement disponible.

Il rappelle qu'un devis d'installation d'un columbarium 2 a été acté en 2024 par délibération du 22 avril 2024 pour un montant de 11 144, 00. € qui disposera de 12 emplacements. Les travaux seront à réaliser en 2025

L'installation de Cavurnes a été réalisée en 2024 mettant à disposition 10 concessions

Le Maire propose au Conseil municipal

- D'uniformiser les tarifs des concessions, de reconduire les montants du Columbarium 1 aux concessions des cavurnes et aux emplacements du Columbarium 2
- D'appliquer des tarifs par urne afin d'éviter tout oubli

Le Conseil municipal **décide de retenir les tarifs suivants :**

Concession par urne pour cavurnes et columbarium

- Pour 15 ans 450 €/urne
- Pour 30 ans 700 €/urne
- Pour 50 ans 1000 €/urne

Le Conseil municipal **autorise** le Maire à mettre en place un règlement pour les cavurnes

Ainsi délibéré les jours mois et an susdits
Le Maire – Moïse ANDRIEU

